

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 décembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 1999 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 25 484 883 F, toutes sections confondues.

L'objectif de ce budget est de comptabiliser à part les opérations que nous aménageons et commercialisons en régie directe. En application de l'instruction M 14, les travaux sont budgétés comme une production stockée en fonctionnement, les ventes entraînent un destockage.

Parallèlement, les mouvements sont enregistrés en classe de stocks (classe 3) et ne font pas partie, pour l'instant, du patrimoine communautaire. Ces mouvements d'ordre entre les sections alourdissent les masses de 16 MF, sans valeur économique.

Les mouvements significatifs s'élèvent à 8 MF en 1999, ils étaient de 13 MF en 1998.

Ce budget, géré en montants hors taxes, retrace les seuls flux financiers des opérations d'aménagement et ne fait apparaître ni charges de personnel ni frais financiers, qui restent à la charge du budget principal.

Budget primitif 1999 - budget annexe des opérations d'urbanisme - présentation générale (en F) - tableau n° 1 -

Nature	Dépenses	Recettes
fonctionnement		
mouvements réels	7 902 067	7 962 000
mouvements d'ordre (stockage et destockage)	7 962 000	7 902 067
sous-total du fonctionnement	15 864 067	15 864 067
investissement		
mouvements réels	1 658 816	1 658 816
mouvements d'ordre (stockage et destockage)	7 902 067	7 962 000
sûreté budgétaire	59 933	
sous-total de l'investissement	9 620 816	9 620 816
total général du budget	25 484 883	25 484 883

Cet exercice ouvre des crédits pour cinq opérations en dépenses pour un total de 7,902 MF mais les prévisions de recettes ne concernent que quatre ZAC pour un total de 7,962 MF.

A Bron, dans la ZAC "du Chêne", seuls quelques travaux de voirie et de petits aménagements restent à achever. Les ventes conventionnelles permettent d'espérer 1,5 MF de produit.

L'opération de la ZAC "du Dauphiné" à Lyon 3° se développe sur les anciens terrains militaires, à proximité du fort Montluc. La vente du lot A 4 a été décidée au profit de la société PROMOGIN en vue de la

réalisation de logements en accession à la propriété pour un montant global de 5,5 MF. Il convient d'inscrire pour 1999 la première échéance du paiement pour un montant de 1,650 MF.

Dans la ZAC "du Bassin de Plaisance" à Lyon 7°, des travaux d'aménagement complémentaires de voirie et de démolitions sont à réaliser en 1999. L'extension envisagée du siège social de la société Pasteur Mérieux Connaught permettra d'inscrire ultérieurement le montant de la cession de 2 000 mètres carrés de surface hors oeuvre nette.

A Saint Romain au Mont d'Or, dans le cadre de l'aménagement du centre, 1,742 MF seront consacrés à la voirie et 0,4 MF aux fouilles archéologiques. Le compromis de vente avec la société COPRA permet d'inscrire un produit attendu de 3,872 MF.

Les travaux de fouilles archéologiques à Vénissieux, dans le vieux bourg, s'élèvent à 2,5 MF. Les travaux préparatoires et de voirie mobiliseront 0,8 MF.

Budget primitif 1999 - budget annexe des opérations d'urbanisme - présentation par opérations (en F) - tableau n° 2 -

Opérations	Dépenses		Recettes	
	1998	1999	1998	1999
fonctionnement				
ZAC "du Chêne" à Bron	400 000	350 000	3 663 000	1 500 000
ZAC "du Dauphiné" à Lyon 3°	1 543 000		3 850 000	1 650 000
ZAC "du Bassin de Plaisance" à Lyon 7°	805 000	2 080 000	3 323 600	
ZAC "Est" à Vaulx en Velin			892 500	
ZAC "de Saint Romain au Mont d'Or"	1 431 430	2 172 067	1 500 000	3 872 000
ZAC "d'Yvours Irigny Pierre Bénite"	7 049 670			
ZAC "du Vieux Bourg" à Vénissieux	2 000 000	3 300 000		940 000
sous-total des mouvements réels	13 229 100	7 902 067	13 229 100	7 962 000
mouvements sur comptes de stocks		7 962 000		7 902 067
sous-total du fonctionnement	13 229 100	15 864 067	13 229 100	15 864 067
investissement				
mouvements sur comptes de stocks		7 902 067		7 962 000
avances (Saint Romain au Mont d'Or)	126 430	1 658 816	169 530	1 658 816
sûreté budgétaire	43 100	59 933		
sous-total de l'investissement	169 530	9 620 816	169 530	9 620 816
total général	13 398 630	25 484 883	13 398 630	25 484 883

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 1999 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe arrêté, en dépenses et en recettes, à 25 484 883 F.

2° - Précise qu'à l'égard du comptable les crédits sont exécutoires par madame le trésorier de la communauté urbaine de Lyon, pour leurs montants inscrits par compte à 2 chiffres en investissement et en fonctionnement. Les précisions par opération, qui vous sont toujours soumises, n'ont pas un caractère réglementaire et ne sont pas exécutoires pour le comptable public.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,